SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LEON

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Comité syndical du 28 février 2019

Syndicat des Eaux du Bas-Léon

SOMMAIRE

Préambule **p 3**

1. Données générales **p 7**
1.1. Evolution de la population et du nombre d'habitants **p 7**
1.2. Evolution de la production et du prix de l'eau - perspectives 2019 **p 7**
1.3. Evolution de la qualité de l'eau brute **p 8**
1.3.1 Qualité de l'eau brute à la prise d'eau p 8
1.3.2 Qualité de l'eau en sortie d'usine de Kerlouron p 8
1.3.3 Qualité de l'eau des ressources locales et en sortie des réservoirs des adhérents p 8
1.4. Evolution du tarif des boues et perspectives 2019 **p 9**

2. Evolution de la situation financière et perspectives 2019 **p 10**
2.1. Situation financière **p 10**
2.2. Section de fonctionnement **p 11**
2.2.1 Dépenses réelles p 11
2.2.2 Recettes réelles p 13
2.2.3 Orientations 2019 p 14
2.3. Section d'investissement **p 18**
2.3.1 Dépenses réelles p 18
2.3.2 Recettes réelles p 18
2.3.3 Orientations 2019 p 19

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales *(articles L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT)*, dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, le Maire ou le Président présente à l'assemblée plénière, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat.

Sans caractère décisionnel, ce débat doit, cependant, être matérialisé par une délibération qui en prend acte.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.
Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires est transmis aux maires et présidents des collectivités adhérentes dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le comité syndical. Il est mis à disposition du public au siège, dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Créé en 1969, pour produire de l'eau potable et assurer l'aménagement hydraulique des bassins du Bas-Léon, le Syndicat a vu ses missions se développer fortement depuis 2000.
Au 31/12/2018, sur le territoire du Syndicat, la population totale s'élève à 120 899 habitants. Sa mission originelle de **production et de transport d'eau potable pour les communes, communautés de communes et syndicats adhérents** *(13 communes, 2 intercommunalités et 2 Syndicats sont concernés par cette mission, représentant plus de 46 600 abonnés)* reste prépondérante. L'exploitation de la prise d'eau de l'Aber Wrac'h permet de renforcer les productions locales existantes, en palliant une qualité ou une quantité d'eau insuffisante, ou en assurant simplement la sécurité d'approvisionnement en cas d'incident *(panne, pollution, pénurie, travaux de maintenance…)*. Elle participe également à la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la région brestoise grâce à l'interconnexion entre l'usine de Kerlouron et celle de Pont Ar Bled.

Depuis les années 2000, le Syndicat a également pris en charge le **transport et la déshydratation des boues de stations d'épuration en vue de leur valorisation** *(incinération, compostage)* à la demande des maîtres d'ouvrage concernés *(4 collectivités-12 stations).* Avec la prise de compétence communautaire de l'assainissement, cette mission pourrait s'arrêter d'ici 2 ans.

Enfin, la troisième mission, devenue incontournable, est **la préservation et la restauration de la qualité de l'eau brute**.

- Historiquement, le Syndicat accompagnait les collectivités adhérentes pour la mise en place de la protection réglementaire de leur ressource.
- Depuis 2000, il s'est engagé dans plusieurs programmes d'amélioration de la qualité de l'eau de l'Aber Wrac'h pour retrouver une eau conforme *(inférieure à 50 mg de nitrates/l)* à la prise d'eau ; objectif atteint depuis 2012. Ainsi, depuis 2015, le Syndicat est le porteur d'un 3ème Contrat Territorial *(2015-2019, engagé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne)* et d'un Projet de Territoire Eau *(2015-2021 engagé avec le Département du Finistère et la Région Bretagne)* sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h.
- Depuis 2007, le Syndicat assure le portage financier du SAGE[1] du Bas-Léon. Il apporte les moyens humains et techniques nécessaires à la Commission Locale de l'Eau *(CLE)* pour élaborer, suivre la mise en œuvre et réviser le SAGE. Ce portage financier s'est élargi en 2016 à la maitrise d'ouvrage d'actions mutualisées à l'échelle du territoire afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau dans les meilleurs délais.

L'année 2018 a vu la concrétisation de plusieurs opérations engagées les années précédentes :

- **Mise en œuvre du SAGE Bas-Léon :** poursuite de la phase opérationnelle au travers de la coopération avec les communautés de communes des Pays d'Iroise, des Abers et de Lesneven-Côte des Légendes, de l'appui technique des structures porteuses locales ainsi que du portage d'actions mutualisées à l'échelle du SAGE *(suivi et accompagnement des collectivités ayant des captages prioritaires, accompagnement des particuliers et collectivités pour la mise en œuvre de la loi LABBE et l'atteinte de l'objectif « zéro phyto » dans les zones spécifiques, appui technique et organisation d'actions agricoles, communication et sensibilisation, suivi de la qualité des eaux, commissions thématiques communes aux territoires…)*. L'année 2018 a été également marquée par l'émergence de deux nouveaux comités de pilotage : celui du bassin versant de la Flèche ayant pour mission la construction d'un programme pluriannuel multithématique qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2020 et celui du Quillimadec orienté spécifiquement sur le volet des milieux aquatiques qui doit aussi entrer en phase opérationnelle au 1er Janvier 2020. Un suivi renforcé de la qualité des eaux sur la Flèche a également été déployé en fin d'année afin de définir les secteurs les plus contributeurs et fournir des données pour aider à la construction du programme en 2019 ;
- **Bassin versant de l'Aber Wrac'h** : année 2018 marquée par la signature avec les EPCI *(CLCL, CCPLD, CCPA)* d'une convention pour la mise en œuvre des actions milieux aquatiques. De plus, le périmètre d'intervention inscrit dans la stratégie bocagère Aber Wrac'h a été modifiée afin de pouvoir déployer le dispositif Breizh bocage sur les zones blanches du bassin versant de la Flèche en 2019 ;

[1] SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- **Production et transport de l'eau potable** : fin de l'étude patrimoniale du réseau de transport, poursuite de la formalisation du suivi du contrat de DSP et des modalités de fournitures d'eau au travers d'une convention entre le Syndicat et ses adhérents ;
- **Marché de déshydratation, transport et valorisation des boues de stations d'épurations** : suivi du marché et adaptation du fonctionnement aux besoins complémentaires de la CCPI *(suite à une panne sur leurs installations)* ;
- **Modernisation des unités de production d'eau potable de 7 collectivités membres du Syndicat** : conclusion d'avenants aux conventions afin d'acter un nouveau plan de remboursement *(TVA et Annuités)*;
- **Ouvrages Grenelle** : fin des travaux sur le Diouris et Baniguel *(Aber Wrac'h).* Les sept ouvrages Grenelles identifiés en 2012 ont tous bénéficié de travaux d'amélioration de la continuité écologique.

D'importants travaux structurants pour le territoire ont été poursuivis en 2018 :

- **Usine de production d'eau du Syndicat** : réalisation de la majeure partie des travaux de mise à niveau de la filière de traitement de l'eau prévus dans le cadre d'un marché signé en juin 2017.
- **Mise en œuvre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable** : la mission d'assistance à maître d'ouvrage s'est terminée avec la validation du projet de tracé et du préprogramme de travaux concernant l'opération d'interconnexion avec le Nord-Ouest de Brest Métropole. Au dernier semestre, une mission de maîtrise d'œuvre a démarré, ainsi que la modélisation du projet d'interconnexion *(dans le cadre d'une modélisation plus globale de l'alimentation en eau potable à l'échelle du Pays de Brest);*
- **Bassin de l'Aber Wrac'h - volet Breizh-Bocage : poursuite du programme annuel de plantations et de création de talus** *(objectif de 10 kms de travaux)* visant à retrouver un maillage bocager cohérent et fonctionnel sur le bassin versant, notamment en faveur de l'enjeu EAU.

En 2018, avec la prise de nouvelles compétences par les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les services du Syndicat ont réalisé un important travail pour adapter l'organisation au nouveau contexte juridique et permettre la continuité des actions :

- Concernant la nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI) affectée aux Communautés de Communes par la Loi MAPTAM[2] , le Syndicat, en tant que porteur du SAGE Bas-Léon et maître d'ouvrage historique des actions « milieux aquatiques » sur l'Aber Wrac'h, a mis en place une convention de mise en œuvre des actions GeMA avec les EPCI afin de définir les modalités les plus adaptées pour l'exercice de cette compétence sur l'Aber Wrac'h. Ainsi le Syndicat élabore et met en œuvre le programme *(gestion des dépenses et des subventions)* pour le compte des Communautés de Communes, et ces dernières finançent le reste à charge après subvention, au travers d'une participation.

  Après le 31 décembre 2019, ce type de convention entre un Syndicat mixte et des EPCI ne pourra être conclu qu'à la condition que le Syndicat mixte ait le label EPTB ou EPAGE (adaptation des statuts). Par conséquent, en 2017 le Syndicat a effectué une demande de labellisation en EPTB *(Etablissement Public Territorial de Bassin)* auprès du Préfet Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne. Des éléments complémentaires ont été apportés aux services instructeurs en 2018. D'autres réunions sont prévues début 2019 afin de défendre notre dossier. En effet, cette labellisation est indispensable pour la réalisation d'actions GeMA sur les territoires de la Flèche, du Quillimadec et de l'Aber Wrac'h, et plus largement, pour engager des actions multi-thématiques pérennes sur le bassin versant de la Flèche.
- Concernant le transfert, au 01/01/2018, des compétences Eau Potable et Assainissement par les communes aux Communautés de Communes du Pays des Abers et du Pays d'Iroise, il s'est agi de travailler avec les élus et les services communautaires afin de faciliter la transition.

Pour mener à bien ses missions en 2018, le Syndicat s'est appuyé sur un effectif de 10,44 ETP *(personnels permanents et temporaires)*. Au 31/12/2018, onze agents constituent l'équipe du Syndicat.

[2] Loi de 2014 pour la « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles »

Les enjeux pour 2019 sont :

- **L'achèvement des travaux engagés sur l'usine de Kerlouron, suivi d'une année de mise en observation de l'usine dans sa nouvelle configuration,**
- **la mise au point du projet d'interconnexion Ouest** afin de conclure un marché de travaux d'ici la fin de l'année ;
- **la poursuite de la coopération avec les intercommunalités pour la mise en œuvre du SAGE Bas-Léon**, dans un esprit de concertation et de partenariat entre agriculteurs, collectivités, entreprises, particuliers et partenaires institutionnels et financiers. Cela passera notamment par la poursuite du développement des actions mutualisées et de l'appui aux acteurs locaux pour l'élaboration de programmes opérationnels sur les territoires dits « orphelins » et ciblés prioritaires par l'Etat et l'Agence de l'Eau-Bretagne *(Flèche sur les Communautés de Communes de Lesneven-Côte des Légendes, du Pays de Landivisiau et du Haut Léon, ruisseaux côtiers sur Pays d'Iroise Communauté);*
- **la poursuite du projet de territoire Eau sur l'Aber Wrac'h, en particulier le programme Bocage** *(objectif de 30 kms d'ici 2020)* et les actions d'amélioration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du cours d'eau *;*
- **l'établissement d'une feuille de route portant sur la mise en œuvre du SAGE de 2020 à 2026 :** celle-ci fera l'objet d'une co-validation par la CLE du SAGE Bas-Léon, le Comité syndical et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- **l'adaptation des statuts du Syndicat pour répondre au nouveau contexte législatif et territorial** *(quelque soit l'issue de la demande de labellisation en EPTB)* :
    - mise à jour des adhérents au SEBL (suite aux transferts de compétence AEP et Assainissement)
    - réflexion sur les évolutions possibles de la composition du comité syndical et des critères de répartition des charges

Comme chaque année, le Syndicat restera attentif aux évolutions réglementaires et sera à l'écoute de ses membres et partenaires.

1. DONNEES GENERALES

1.1 Evolution de la population et du nombre d'abonnés

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population	109 424	109 879	111 193	112 872	118 111	119 593	120 512	121 250	119 254	119 570	120 251	120 899
Nombre d'abonnés	40 392	41 223	42 071	42 508	43 193	43 777	44 405	44 680	44 773	45 407	46 520	46 617

Depuis 2018, on note une stabilité du nombre d'habitants *(120 899 habitants ,+ 0.2 %)* et d'abonnés *(46 617 ab., + 0.2 %)*

1.2 Evolution de la production et du prix de l'eau - perspectives 2019

Le nouveau contrat de délégation de service public a pris effet le 1er janvier 2017 pour une durée de 12 ans. Le délégataire retenu par le Syndicat est SUEZ. L'exploitant du service public de production et de transport d'eau potable facture les volumes fournis aux collectivités.

En 2018, 3 363 774 m³ ont été acheminés aux réservoirs des collectivités membres soit + 1.97 % par rapport aux 3 298 728 m³ de 2017 *(3 200 972 m3 en 2016).* On constate :

- Une augmentation des livraisons sur certains réservoirs s'expliquant par diverses raisons : Travaux sur la station de pompage de Milizac, augmentation des besoins industriels auprès de certains adhérents les obligeant à plus solliciter le Syndicat , fuites sur 2 réseaux.
- Une baisse des livraisons sur d'autres points car des fuites ont été réparées ou bien les consommations 2017 avaient été supérieures du fait de périodes sèches plus importantes ou de travaux sur les équipements des adhérents.

Le prix définitif 2018 a été fixé à 0,3802 €/m³ soit + 0.26 % par rapport à 2017 *(0.3792 €/m³)*

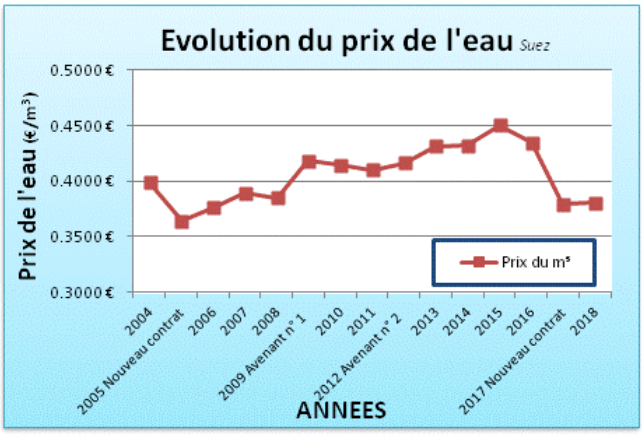

Pour l'année 2019, le prix provisoire est fixé 0.3885 € H.T/m³ au 1er trimestre puis passera à 0.4230 € H.T/m³ avec la mise en service de la nouvelle filière de traitement.

Le prix définitif sera connu au début de l'exercice suivant, sur la base des volumes réellement livrés et du taux moyen de nitrate sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

1.3 Point sur la qualité de l'eau

1.3.1 Qualité de l'eau brute à la prise d'eau

D'après le suivi journalier de SUEZ, la concentration moyenne en nitrates dans l'Aber Wrac'h a diminué de 20,20 mg/l entre 2004 et 2018, passant de 52 mg/l à 31,8 mg/l. **En 2018, 95 % des analyses ont été inférieures ou égales à 39 mgNO_3/l.**

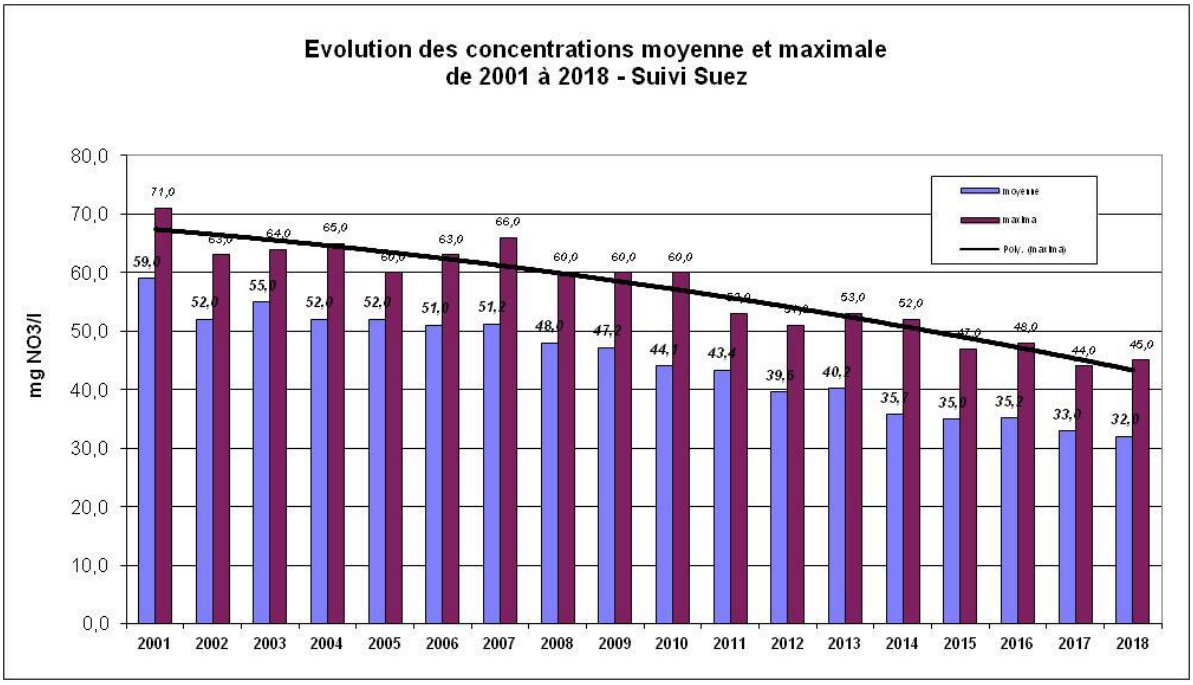

Le suivi bimensuel officiel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique, pour 2018, **une concentration moyenne en nitrates de 31.4 mg/l et un maximum de 38 mg/l : c'est la 6ème année consécutive sans dépassement des 50 mg NO_3/l**. Cette situation ainsi que l'amélioration des eaux brutes des ressources locales a permis au comité syndical de décider la réduction du traitement de dénitratation à l'usine, à compter de 2019.

En 2018, 2 dépassements sur 10 analyses du Carbone Organique Total ont été observés par le suivi de l'ARS, soit 73 jours de dépassement, or la réglementation n'autorise que 18 jours de dépassement des 10 mg/l. Ces dépassements se sont produits à la suite d'épisodes pluvieux intenses, provoquant d'importants apports de substances humiques et de matières en suspension dans la rivière.

1.3.2 Qualité de l'eau en sortie d'usine de Kerlouron

La qualité de l'eau en sortie d'usine est comprise entre 6.3 et 12 mg NO_3/l.

1.3.3 Qualité de l'eau des ressources locales et en sortie des réservoirs des adhérents

Au niveau des ressources et productions locales des adhérents, le suivi mensuel SUEZ montre :

- Volumes : 2 033 294 m^3 *(ratio d'environ 38 % adhérents/ 62 % SEBL)*
- Qualité eau brute : 2 captages ont dépassé les 50 mg/l *(Landéda avec une moyenne à 49.6 mg/l et Kernilis avec une moyenne à 54.7 mg/l)*
- Qualité de l'eau en sortie des réservoirs des adhérents : respect des objectifs du contrat DSP

1.4 Evolution du tarif des boues de stations d'épuration et perspectives 2019

Le service de collecte, déshydratation, transport et valorisation (par incinération ou compostage) des boues, est assuré par la société LE FLOC'H Dépollution, par l'objet d'un contrat de prestation de services signé le 1er janvier 2017.
Dans ce nouveau marché, signé pour une durée de 3 ans, reconductible 12 mois, est indiqué qu'environ un tiers des boues sera traité par incinération et, les deux tiers restants seront compostés par 2 sous-traitants exploitants agricoles.
Des conventions liant le SEBL et les collectivités adhérentes fixent les obligations de chaque partie, ainsi que les conditions financières. Un règlement du service y est annexé afin de définir précisément la mission de chacun : collectivité, prestataire et syndicat.

En 2018, les boues déshydratées ont été totalement traitées par les 2 sites de compostage puisque le four d'incinération de Brest était arrêté pour travaux.
Avec 644 tonnes de matière sèche, les prix moyens s'élèvent pour 2018 à :

- **1 011.28 € HT/TMS pour une prestation complète (524 TMS traitées)**
- **503.17 € HT/TMS pour une prestation sans déshydratation (120 TMS traitées)**

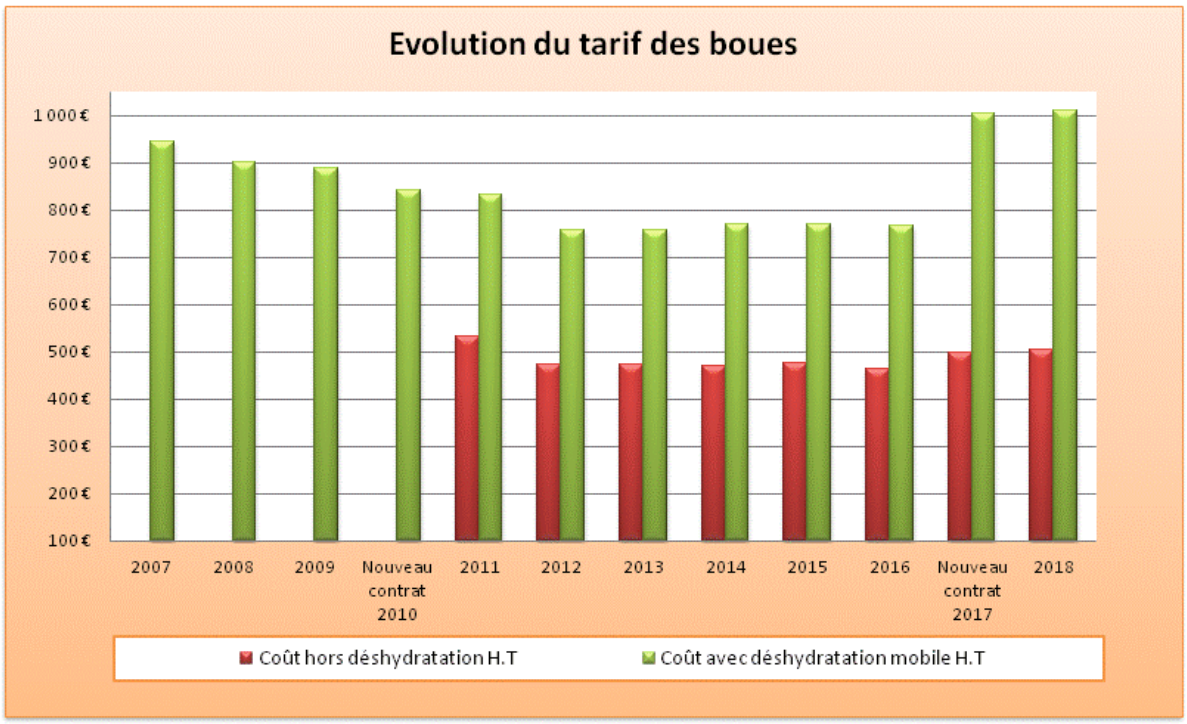

Le prix du service subit une augmentation par rapport au précédent contrat. En effet, le Syndicat a bénéficié dans les contrats précédents de prix inférieurs au coût réel de cette prestation, du fait de stratégies commerciales des prestataires.

Le prix provisoire 2019 *(le solde étant payé au début de l'exercice suivant, sur la base du prix définitif établi à partir du réalisé)*, établi sur la base d'un tonnage de 644 TMS est de :

- **1 042 € HT/TMS pour une prestation complète**
- **520 € HT/TMS pour une prestation sans déshydratation**

2 EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET PERSPECTIVES 2019

2.1 Situation financière

L'année 2018 s'est clôturée avec **une dette nulle** et **une Capacité d'AutoFinancement** ***(CAF)*** **estimée à** 534 371.94 € *(16,5% des produits de fonctionnement)* contre 604 642 € en 2017 *(qui représentait 27 % des produits de fonctionnement).*

La dette est éteinte depuis le 25 janvier 2014. Cependant, dès 2019, le Syndicat aura une nouvelle dette à rembourser. En effet, un emprunt de 1 600 000 € a été contracté en 2018 pour assurer le financement des travaux d'interconnexion ouest. Les 1ères annuités seront à rembourser à compter de fin janvier 2019, sur une durée de 15 ans. Puis, à compter de 2020, démarrera le remboursement des avances reçues en 2018 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour financer les travaux d'amélioration de la filière de traitement sur l'usine de Kerlouron.

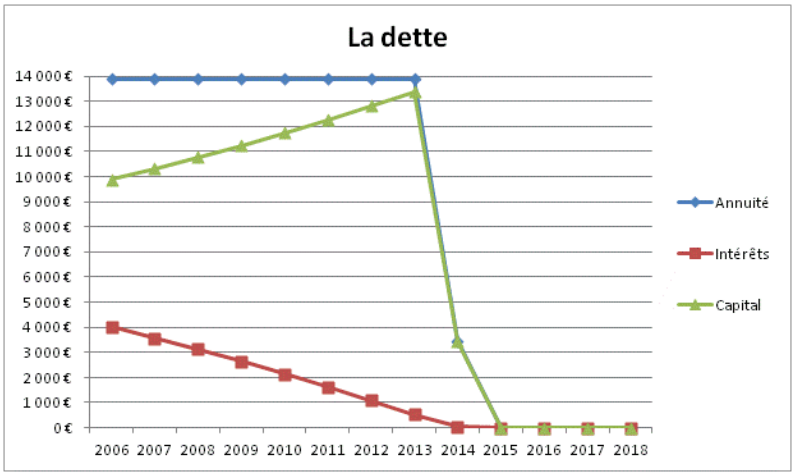

La Capacité d'autofinancement constitue la base de l'autofinancement qui procure les ressources internes affectées au financement de tout ou partie des dépenses réelles d'investissement *(remboursement des dettes, dépenses d'équipement)*. Elle doit également permettre de couvrir les dotations d'amortissement.

CAF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	1 820 235.14 €	2 149 356.91 €	2 058 370.03 €	1 999 468.56 €	2 192 723.09 €	3 224 743.20 €
- Dépenses de fonctionnement	1 256 931.02 €	1 356 198.32 €	1 548 664.54 €	1 432 361.93 €	1 586 370.27 €	2 678 289.09 €
= excédent brut	**563 304.12 €**	**793 158.59 €**	**509 705.49 €**	**567 106.63 €**	**606 352.82 €**	**546 454.11 €**
+ Produits exceptionnels	7 508.31 €	7 591.17 €	4 119.14 €	6 011.88 €	33 522.00 €	1 148 965.30 €
- Charges exceptionnelles	8 200.00 €	14 213.14 €	10 544.60 €	27 556.50 €	35 233.02 €	1 161 047.47 €
= Epargne de gestion	**562 612.43 €**	**786 536.62 €**	**503 280.03 €**	**545 562.01 €**	**604 641.80 €**	**534 371.94 €**
- Intérêts	515.03 €	37.62 €	- €	- €	- €	- €
= Epargne Brute	**562 097.40 €**	**786 499.00 €**	**503 280.03 €**	**545 562.01 €**	**604 641.80 €**	**534 371.94 €**
- Capital	13 375.33 €	3 434.97 €	185.48 €	- €	- €	- €
= Epargne nette	**548 722.07 €**	**783 064.03 €**	**503 094.55 €**	**545 562.01 €**	**604 641.80 €**	**534 371.94 €**

2.2 Section de fonctionnement

2.2.1 Dépenses réelles

Elles sont composées principalement :

- Du coût du marché relatif à la collecte, déshydratation, transport puis valorisation des boues
- Des dépenses relatives à la mise en œuvre du SAGE et du Projet de Territoire Eau sur l'Aber Wrac'h
- Des rémunérations du personnel et frais assimilés, des indemnités des élus
- Des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Des autres charges à caractère général

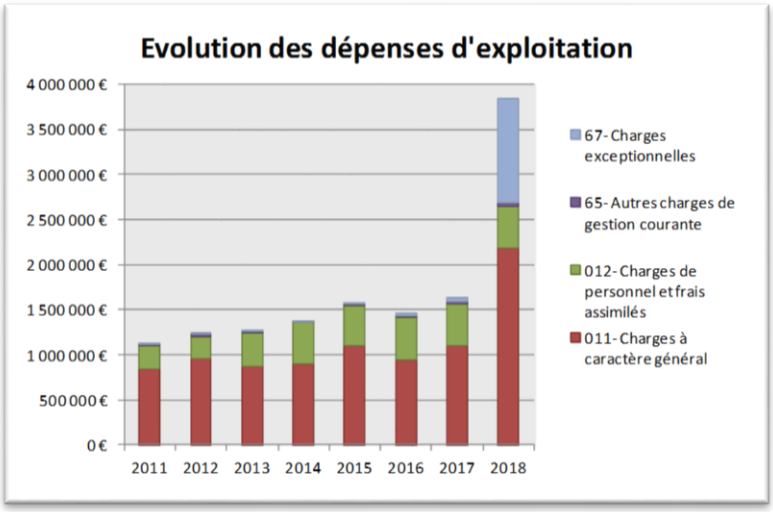

De 1 620 000 € en 2017, les dépenses de fonctionnement sont passées à 3 800 000 €, en 2018 ***(environ + 134 %).***

Suite à la prise de compétence « assainissement » par les EPCI et ces dernières étant assujetties à la TVA, la prestation du service des boues assurée par le Syndicat, en qualité de prestataire de service, est également soumise à ce régime. Aussi, des opérations de régularisation, rétroactives sur les années 2016 à 2018 ont été effectuées sur le budget 2018 pour un montant de 1 000 000 € environ.

Hors opération de régularisation « Boues », les charges à caractère générale ont globalement diminué de 6 % par rapport à 2017. Elles comprennent notamment les dépenses relatives au marché « Boues » et aux programmes environnementaux *(SAGE du Bas-Léon, Bassin versant de l'Aber Wrac'h, piégeage,…)* dont la réalisation des travaux d'amélioration de la continuité sur des Ouvrages Grenelles et la réalisation de travaux bocagers dans le cadre du programme régional Breizh Bocage.
Suite à la prise de la compétence GEMAPI par les intercommunalités, les dépenses liées aux missions de Gestion des Milieux Aquatiques de l'Aber Wrac'h sont inscrites, depuis le 1er janvier 2018, en opérations de compte de tiers en investissement.

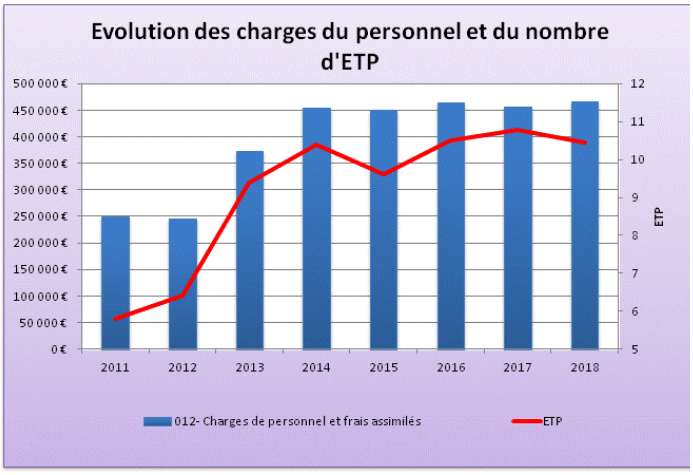

Les charges du personnel comprennent la rémunération des 11 agents du Syndicat *(7 fonctionnaires et 4 contractuels)*, les cotisations sociales, les charges patronales et autres frais en lien avec le personnel *(cotisation à la médecine préventive, gratification stagiaires..).*

En 2018, on assiste à une légère augmentation de ces charges +3% *(déroulement de carrière, attribution GIPA, CIA et augmentations cotisations).*
Le nombre d'ETP s'élève à 10.44 soit une très légère diminution par rapport à 2017 *(-0.35ETP)* du fait de changements de quotités de temps de travail et de l'absence de recours à contrat ponctuel.

Deux élèves de lycée ont été accueillis en stage non rémunéré sur de courtes durées.

2.2.2 Recettes réelles

Elles sont composées principalement :

- **Des recettes propres au SMBL** : participations au titre du service de production et transport d'eau potable, facturation du service « Boues », participations au titre du SAGE, **soit 1 723 750 € en 2018** contre 1 711 163 € en 2017 *(+ 0.6 %).*
- **Des subventions au titre des programmes environnementaux** *(programme Aber Wrac'h, Ouvrages Grenelle, SAGE Bas-Léon)*, soit **450 000 € en 2018** contre 462 481 € en 2017 *(- 2.5 %)*. Il reste environ 187 000 € à percevoir sur les travaux Ouvrages Grenelle, les actions SAGE et Aber Wrac'h au titre de 2017 et qui seront reportés en 2018. De même, environ 360 000 € de subventions seront à percevoir en 2019, au titre des programmes conduits en 2018.

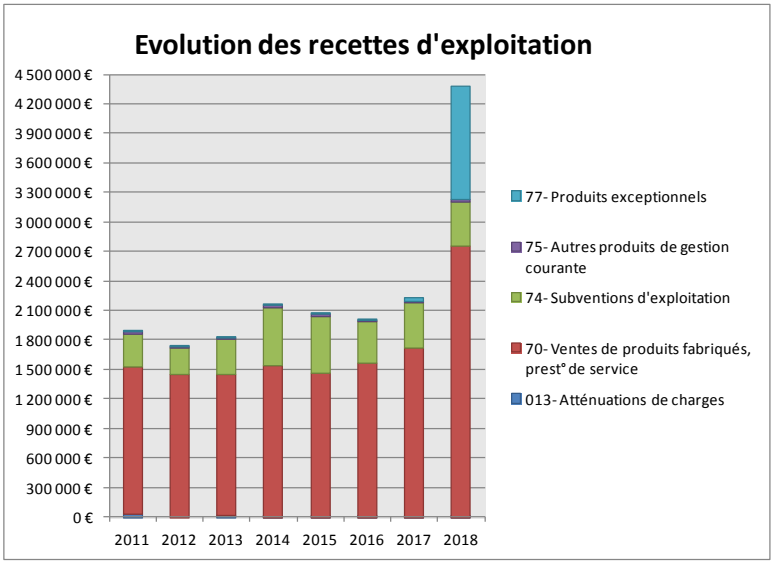

Les ventes de produits fabriqués représentent les participations des adhérents au Syndicat et la facturation des prestations relatives à la valorisation des boues de station d'épuration.
Les subventions d'exploitation correspondent principalement aux subventions perçues dans le cadre du portage des programmes environnementaux.
Les écritures passées dans le cadre de l'assujettissement à la TVA se retrouvent également en recettes aux comptes 773 et 7068.

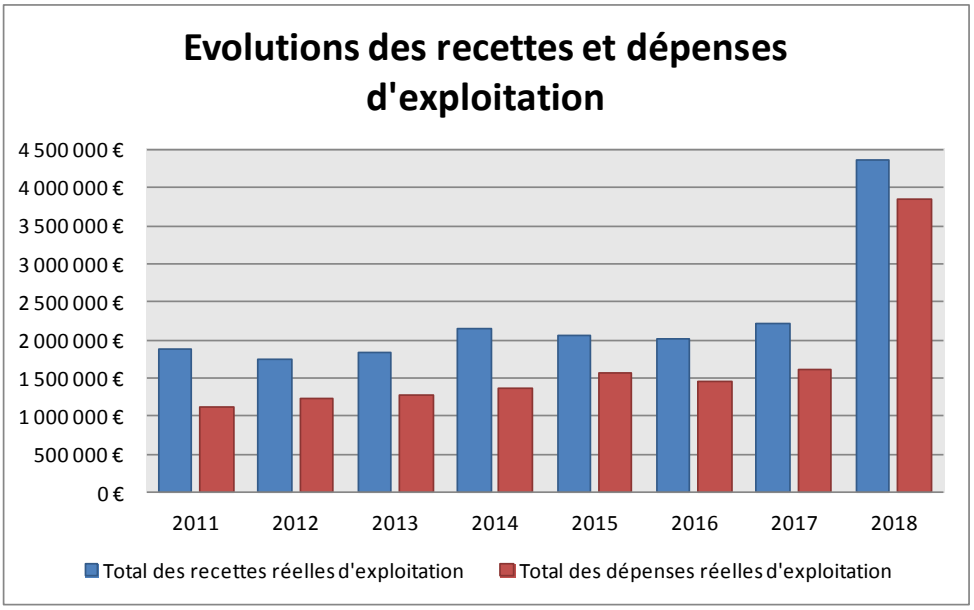

2.2.3 Orientations 2019

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses liées au coût du marché « Boues de stations d'épuration »

Au regard du prix provisoire de la tonne de matière sèche et des volumes prévisionnels à traiter, **le coût du marché est estimé à 581 264 € H.T.**

Une dépense spécifique d'achat d'eau potable :

Pendant la période de mise en régime de la nouvelle filière de traitement sur l'Usine de Kerlouron, le Syndicat devra faire appel à l'interconnexion avec l'usine de Pont Ar Bled afin d'approvisionner en eau ses adhérents : le reste à charge du Syndicat est estimé à 50 000 € HT.

Les dépenses liées au portage des programmes environnementaux

L'animation du SAGE du Bas-Léon et sa mise en œuvre

En tant que maître d'ouvrage du SAGE du Bas-Léon depuis 2007, le Syndicat a pour mission, au travers de la Commission Locale de l'Eau *(CLE)*, de veiller à sa bonne mise en œuvre. La dynamique partenariale engagée dès 2016 avec les structures porteuses locales se renforce d'année en année. Le programme 2019 du SAGE s'inscrit dans la continuité de 2018 à savoir :

- coordination et appui technique du Syndicat auprès des structures porteuses locales,
- poursuite du déploiement des volets mutualisés *(accompagnement non agricole pour tendre vers l'objectif « zéro phyto », suivi des captages prioritaires, animation collective agricole, communication et sensibilisation, suivi de la qualité des eaux,…)*,
- continuité de l'opération « piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles » (*depuis 2000, le Syndicat et la FDGDON[3], organisent des campagnes de piégeage via la mise à disposition de matériel de piégeage et le paiement de primes - 3€ par capture). Le technicien de rivière participe à la coordination de l'opération.*

Par ailleurs, le programme 2019 repose sur des enjeux nouveaux :

- **l'élaboration du contrat pluri thématiques du bassin versant de la Flèche** en concertation avec le comité de pilotage et le lancement des premiers volets opérationnels *(accompagnement agricole, proposition de réalisation d'analyses, mise à disposition de pompes d'abreuvement, communication-sensibilisation renforcée, déploiement du dispositif Breizh bocage,…)* ;
- **le lancement d'une étude d'amélioration des connaissances visant à approfondir la question du fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant de la Flèche et de son affluent le Frout** ;
- **l'appui technique du SEBL à la CLCL pour élaborer le contrat milieux aquatiques du bassin versant du Quillimadec** adossé au lancement et au suivi de l'étude préalable « cours d'eau » dans le cadre de la délégation de l'exercice de la compétence GEMAPI au Syndicat du Bas-Léon ;
- **l'acquisition d'un matériel de pêche électrique adossé à la formation de deux agents** du territoire du SAGE dans un souci d'économie d'échelle et de réactivité ;

[3] *FDGDON : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles*

- **l'accompagnement de la CCPI et de la CCPA sur le volet agricole** via les volets mutualisés du SAGE au travers de la réalisation de diagnostics bactériologiques ;
- **la deuxième édition de la campagne de suivi en eaux souterraines** chez les particuliers ;
- **l'approfondissement des interactions entre enjeux « eau » et « biodiversité »** et le déploiement d'actions complémentaires transversales au gré des opportunités ;
- et enfin, **la communication au travers de deux actions majeures** :
  - l'organisation d'une randonnée sur la thématique de l'Eau en Pays d'Iroise afin de sensibiliser le grand public à la préservation de la ressource en eau, de présenter les enjeux du territoire, les actions portées et les résultats obtenus. A cette occasion une exposition itinérante sur l'eau sera crée.
  - la finalisation du site internet lancé en 2018. Celui-ci permettra d'améliorer la lisibilité et la visibilité des actions du Syndicat tout en rendant accessible un certain nombre d'informations, de documents et contenus. Le prestataire retenu est ABERGRAPHIQUE. Le site devrait être opérationnel et mis en ligne à la fin du premier semestre 2019.

Le 1er semestre devra également être consacré à l'élaboration d'une feuille de route précisant les priorités d'actions, les modalités de gouvernance et de suivi pour la période 2020-2026. Le respect des engagements inscrits dans cette feuille route, qui doit être partagée et validée par la CLE et le Comité syndical, conditionnera les modalités de financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Budget prévisionnel du programme 2019 : 456 400 € TTC
Dont l'action « Piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles » :
9 000 € TTC (opération non fiancée)
Reste à payer 2018 (paiement du solde de prestations finies) :
21 700 € TTC

La mise en œuvre du troisième contrat territorial *(ou Projet de Territoire Eau)*, sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h de la source jusqu'à l'estuaire.

Le programme doit permettre la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Aber Wrac'h. Ce contrat intègre les enjeux et objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable *(PAGD)* du SAGE du Bas-Léon ainsi que ceux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux *(SDAGE)* Loire-Bretagne :

Pour les eaux de surface :

- la pérennisation des résultats au niveau des nitrates, en développant des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques *(MAEC)* et divers accompagnements individuels *(analyses, conseils,…)* ;

- la réduction des pics de matières organiques, phosphore et pesticides lors des pluies importantes, grâce à la mise en place de travaux de reconstitution du maillage bocager *(plantation de haies, création de talus)* en partenariat avec les agriculteurs volontaires, les collectivités et les particuliers ;
- la poursuite des actions de restauration hydro-morphologique des cours d'eau déjà engagées dans le précédent contrat *(continuité écologique, entretien de rivière, gestion d'abreuvement…)* ;
- l'extension du programme à l'aval de la prise d'eau, avec la prise en compte de la problématique « bactériologie ».

Pour les eaux souterraines :

- les actions prévues devront permettre de réduire le délai d'atteinte du bon état écologique fixé dans le SDAGE Loire-Bretagne *(avant 2027 pour les nitrates et avant 2021 pour les pesticides)*

En 2019, les actions phares seront :

- au niveau agricole : poursuite des campagnes d'analyses, des conseils, du PAEC en accompagnant les agriculteurs engagés, réalisation de diagnostics bactériologiques sur l'aval du bassin versant, conseils et suivi agronomique des périmètres de protection de captages prioritaires *(Troménec-Landéda, Kerzulant-Kernilis, Roudous-Ploudaniel),* organisation d'actions-démonstrations et/ou de ferme ouverte sur les couverts, le désherbage mécanique, l'agriculture bio,…
- en terme d'aménagement de l'espace : poursuite de la mise en œuvre de la stratégie bocagère élaborée et validée en 2016, à savoir la réalisation de diagnostics bocagers et l'établissement de projets de travaux afin d'atteindre l'objectif de 10 kms de talus et/ou haies implantés chaque année jusqu'en 2020.
- pour les milieux aquatiques *(via convention de mise en œuvre des actions GEMA avec les 3 intercommunalités concernées par le BV AW, à savoir : la CLCL, la CCPA, la CCPLD)* : aménagement d'ouvrages *(pour améliorer l'hydromorphologie et la continuité écologique, à la fois piscicole et sédimentaire, du cours d'eau)* et entretien de la rivière *(15 kms)*.

↳ Budget prévisionnel du programme 2019 : 361 420 € TTC

Dont Volet Milieu Aquatique : 83 100 € TTC
Animation Bocage : 39 000 € TTC
Travaux Bocage (10 kms) : 155 000 € TTC

↳ Reste à payer 2018 190 000 € TTC
Dont Milieux Aquatiques 74 000 € TTC
Bocage 116 000 € TTC

Les autres dépenses

Les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du contrat de DSP et du Marché « Boues »

↳ Budget prévisionnel : 6 240 €

Les subventions aux associations favorisant l'accès à l'eau potable dans des pays défavorisés, dans le cadre de la loi OUDIN-SANTINI

↳ Budget prévisionnel : 15 000 €

La poursuite de la mise en œuvre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels prescrit par le code du travail validé en comité syndical du 24/10/2018. Afin de poursuivre la démarche de sécurisation et d'amélioration des conditions de travail des agents, des dépenses spécifiques pourront être engagées.

Les autres charges à caractère général, représentent l'ensemble des dépenses permettant au service de fonctionner *(achats de fournitures, entretien du matériel, des bâtiments, assurances, …).*

Les dépenses de personnel

L'effectif sur emploi permanent devrait rester stable *(environ 10,5 ETP).* Il est proposé néanmoins d'inscrire au budget une dépense de charges du personnel un peu plus importante en vue de permettre le recours par contrat à un appui ponctuel venant répondre à un éventuel besoin temporaire.
Par ailleurs, les charges de personnel augmenteront à minima de 3 % compte-tenu de l'augmentation de certaines charges sociales et de l'application des dispositions réglementaires (déroulement de carrière des agents fonctionnaires, attribution GIPA,…*).*

Les recettes réelles de Fonctionnement

Elles se répartiront entre :

- **les recettes propres au Syndicat : 1 685 478 €** dont :
  - **Participations au titre de l'AEP : 1 042 868 €**
  - **Facturation service « Boues » : 581 264 € H.T.**
  - **Participations au titre du SAGE Bas-Léon : à minima 38 226 €**
  - **Participations au titre du volet milieux aquatiques de l'Aber Wrac'h : 23 120 €**

- **les subventions**
  - **Au titre des programmes environnementaux,** les montants à percevoir *(de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, la Région Bretagne et l'Etat ainsi que par les fonds européens)* se répartissent comme suit :

    ↳ Reports au titre des programmes antérieurs : 555 727 € dont
    - *23 919 € au titre du programme SAGE 2017*
    - *34 800 € au titre du programme ouvrages Grenelle 2017 (hors propriété SMBL)*
    - *139 040 € au titre du programme AW 2017 (dont 91 036 € Bocage AW)*
    - *136 968 € au titre du programme SAGE 2018*
    - *221 000 € au titre du programme AW 2018 (dont 111 830 € Bocage AW)*

    ↳ Subventions estimées au titre des programmes 2019 : 606 540 € *(une partie sera versée sous forme d'acompte, le solde ne sera demandé qu'en 2020 voire 2021 pour les travaux bocage)*
    - *321 160 € au titre du programme SAGE*
    - *285 380 € au titre du programme AW (dont 136 420 € Bocage AW)*

2.3 Section Investissement

2.3.1 Dépenses réelles

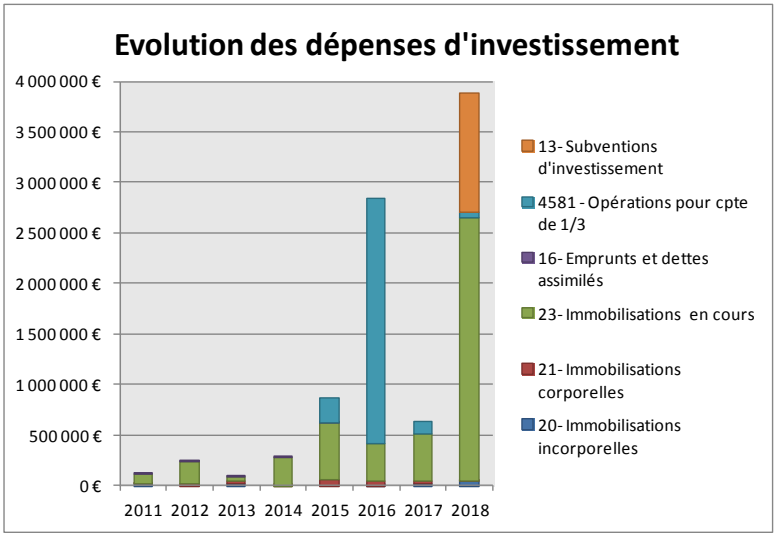

Ces dépenses ont fortement augmenté en 2018 de part la réalisation des travaux de mise à niveau de la filière de traitement de l'eau prévus dans le cadre d'un marché signé en juin 2017. De plus, suite aux travaux de modernisation des unités d'AEP, des opérations de régularisations comptable ont été passées, pour un montant de 1 170 000 €. Ainsi, les investissements sont passés de 637 944 € en 2017 à 3 879 110 € en 2018.

Les immobilisations en cours (plus de 2 500 000 € HT) correspondent principalement aux :

- Travaux sur l'usine de production d'eau potable du Syndicat
- Les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre pour l'établissement du programme de travaux et du Dossier de Consultation des Entreprises afin de répondre au SDAEP *(sécurisation du Nord-ouest de Brest métropole par la création d'une liaison entre les réseaux des 2 collectivités*).

2.3.2 Recettes réelles

Elles peuvent être composées de :

- L'épargne nette
- Les subventions
- Le remboursement des travaux de modernisation des unités AEP par les collectivités
- Le FCTVA
- Les avances de partenaires *(AELB,…)*
- Un emprunt de 1 600 000 €

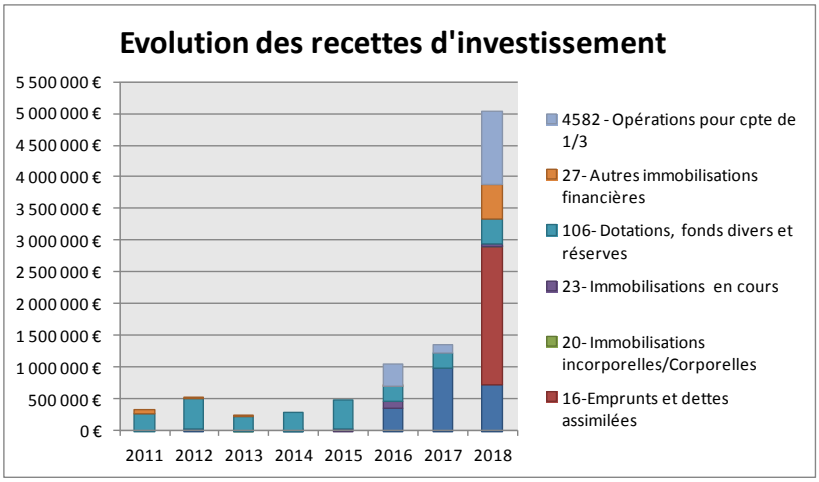

2.3.3 Orientations 2019

Dépenses

1- **Les travaux de modernisation des stations de production d'eau potable de 7 collectivités membres** pour assurer la reminéralisation des eaux quel que soit le matériau utilisé *(maërl d'Islande, calcaire terrestre, …)* en remplacement du maërl des Glénan *(dont l'exploitation est interdite depuis 2011)* et pour garantir leur mise à l'équilibre.

Les travaux sont terminés, mais court encore la tranche conditionnelle qui concerne la commune de Milizac-Guipronvel *(13 067 € HT).* En effet**, il reste environ 4 000 € HT au titre de la mission de maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet Bourgois.**

2- **Les travaux d'amélioration des filières de traitement des eaux et des boues de l'usine de production d'eau potable du Syndicat**

Des insuffisances de traitement étant constatées lors des pointes en matière organique, microbiologie et turbidité, après épisodes pluvieux notamment, les travaux devront permettre de délivrer une eau respectant les références de qualité.
Les études menées par SUEZ et le bureau d'étude SAFEGE ont permis d'évaluer la compatibilité des performances de l'usine de Kerlouron avec les textes réglementaires d'une part, et d'établir une comparaison technico-économique des solutions possibles.

Le bureau d'études IRH ingénieur conseil a été retenu fin 2015 en qualité de maître d'œuvre pour accompagner le syndicat dans la préparation des pièces du marché à la fin des travaux.

Le marché de travaux a été attribué en mars 2017 au groupement composé de Degrémont France Assainissement, ANGEVIN-PERSONNIC, INEO et An Heol Architectes, et est toujours en cours d'exécution. Afin d'anticiper sur de nouvelles normes notamment Vigipirate et d'assurer la meilleure interface possible entre les équipements déjà existants et les nouveaux ouvrages, deux avenants au marché ont été pris pour optimiser le système d'automatisme et sécuriser la communication entre l'usine et la prise d'eau.

Le montant total de l'opération est estimé à 3 848 679 € HT répartis entre :

- La maîtrise d'œuvre : 120 225 € HT *(un avenant au marché initial de 110 225 € HT sera à prendre)*
- Les missions complémentaires : 60 000 € HT
- Les travaux et essais de garantie : 3 598 454 € HT *(avenants n°1&2 : 105 254€ et 30 000€ essais de garantie)*
- Les imprévus : 70 000 € HT *(les avenants venant en déduction de l'enveloppe imprévus)*

Début 2019 marquera l'achèvement de la phase travaux et le lancement d'une période de mise en observation de l'usine nouvellement équipée pendant 12 mois.

↳ Budget prévisionnel 2019 : 857 000 € HT

3- La mise en œuvre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

Afin de sécuriser l'adduction de l'agglomération Brestoise, le SDAEP du Finistère a identifié plusieurs interconnexions à réaliser, dont la liaison entre le Syndicat et le Nord-Ouest de Brest Métropole. Une des solutions retenues consiste à la réalisation de travaux d'interconnexion entre les secteurs de Saint Renan/Lanrivoaré et Milizac.

Les démarches conduites en 2017 ont permis de valider, en concertation avec les collectivités et les acteurs locaux, le tracé de 6.4 km de canalisation entre Milizac *(lieu-dit Kersaliou)* et Lanrivoaré *(secteur stade).* En 2018, le Syndicat a engagé une procédure de mise en concurrence afin de procéder au choix du Maître d'œuvre. Le bureau d'études SAFEGE a été retenu et le marché signé en Juin, ce qui a permis d'engager au cours du 2nd semestre la phase d'Avant-Projet, et de préparer le lancement des missions complémentaires nécessaires aux travaux *(levés topographiques, études géotechniques, etc…)*

En parallèle, un travail de modélisation des réseaux AEP à l'échelle du nord Finistère a été réalisé par le SPL Eau du Ponant, en collaboration avec le SEBL afin de confirmer les aspects techniques du projet et vérifier la validité des hypothèses retenues pour la sécurisation des collectivités concernées.

En 2019, les missions d'études/prestations de maîtrise d'œuvre se poursuivront avec pour objectif le choix de l'entreprise en charge des travaux pour la fin d'année 2019, et un démarrage des travaux courant 2020.

↳ Estimation du coût total de l'opération : 2 500 000 € HT, dont :

- Montant de la prestation d'AMO : 23 000 € HT
- Estimation du montant de maitrise d'œuvre et des missions complémentaires : 180 000 € HT *(dont 95 495 € HT pour la mission de MOe)*
- Estimation des travaux : 2 300 000 € HT

4- L'Entretien du patrimoine

Comme chaque année, il est proposé de prévoir un budget pour l'entretien du patrimoine du Syndicat : canalisations de transport, patrimoines foncier et bâti.

Budget prévisionnel 2019: 181 670 € HT

Recettes

Ces différents programmes d'investissements seront financés par :

- **L'épargne nette** dont dispose le Syndicat, **soit 534 372 €**

- **Le remboursement du coût des travaux de modernisation des unités locales de production d'eau potable** par les 7 collectivités concernées, soit **333 365 €** *(dont 185 734 € de remboursement TVA)*

- **Les subventions** de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère, voire celles de la Région Bretagne dans le cadre du Plan Opérationnel d'Investissements :

  - **Usine de Kerlouron : Subventions de l'ordre de 410 774.68 €**
    - Subvention AELB *(40 % sur la part rurale qui représente 57.4 % sauf ligne imprévus-critères AELB)*
    - Subvention CD29 *(25 % sur la part rurale qui représente 59 %-critères CD29)*

  - **Mise en œuvre du SDAEP** *(liaison Syndicat/Nord-ouest Brest Métropole par interconnexion entre les secteurs St Renan-Lanrivoaré/Milizac)* : **Subventions de l'ordre de 371 000 €**
    - Subvention CD 29 *(25 % sur la part rurale et 10 % sur la part urbaine)*

- **Le FCTVA : environ 73 000 €**